



**Élaboration de l'évaluation environnementale pour la révision
du SCoT du Pays de Brest**

Date et heure limites de réception des offres :
Le lundi 9 février 2015 à 16 heures

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché n°02/2015

Pôle métropolitain du Pays de Brest
9, rue Duquesne – BP 61321 – 29213 Brest Cedex 1
Téléphone : 02 98 00 62 30 – Télécopieur : 02 98 43 21 88
contact@pays-de-brest.fr
www.pays-de-brest.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

ARTICLE 3 - NÉGOCIATION

ARTICLE 4 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 5 – PRÉSENTATION DES OFFRES

ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne l'élaboration de l'évaluation environnementale pour la révision du SCoT du Pays de Brest.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 Étendue et mode de la consultation

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

2-2 Décomposition du marché

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

2-3 Compléments à apporter au C.C.T.P

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au C.C.T.P

2-4 Options

2-4-1 Options techniques

Sans objet

2-4-2 Prestations complémentaires en cours d'exécution

Des avenants et des marchés complémentaires pourront être conclus au cours de l'exécution du contrat.

La collectivité se réserve le droit de passer des marchés de prestations similaires, conformément à l'article 35-II-6° du code des marchés publics

2-5 Variantes

Les variantes sont interdites

2-6 Durée du marché

La durée globale du marché est de 28 mois à partir de la notification du marché.

2-7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-8 Propriété intellectuelle – Utilisation des résultats

Il sera fait application de l'option A définie à l'article 25 du CCAG-PI.

2-9 Groupements d'opérateurs économiques

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 3 – NÉGOCIATION

Après examen des propositions, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve l'opportunité d'engager des négociations avec les 3 candidats les mieux classés. Cette négociation pourra se dérouler sous la forme d'une audition.

ARTICLE 4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats comporte les pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP.

ARTICLE 5 – PRÉSENTATION DES OFFRES

Pour la candidature :

Le candidat devra fournir les documents suivants :

1/ Le candidat aura à produire obligatoirement un dossier complet comprenant les pièces suivantes telles que définies dans les articles 43 à 45 du Code des Marchés publics :

- une lettre de candidature (DC1) dûment complétée et signée par la personne habilitée mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et dans ce dernier cas faisant apparaître les membres du groupement,
- la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et signée
- la déclaration de sous traitance (DC4) dûment complétée et signée par les 2 parties si le candidat compte sous traiter une partie des prestations ou un simple engagement écrit

Les formulaires peuvent être obtenus gratuitement sur le site internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

2/ Les références et capacités de l'entreprise :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- présentation d'une liste des principales études effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- en matière de services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de service de même nature que celle du marché.

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir un dossier complet à l'exception de la lettre de candidature (formulaire DC1) qui est commune à l'ensemble des membres du groupement.

Les attestations d'assurances en cours de validité seront remises par l'attributaire avant la notification du marché.

Pour l'offre :

1/ Acte d'engagement daté et signé par le candidat

2/ Un mémoire justificatif qui détaillera les modalités pratiques de réalisation de l'étude que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations, comportant **obligatoirement** :

- la nature et le montant des prestations que le candidat envisage de sous-traiter
- l'expérience professionnelle du (des) responsable(s) de la mission
- les moyens techniques et humains mis à disposition pour répondre à la commande du maître d'ouvrage avec à l'appui la fourniture du curriculum vitae de chacun des membres affectés à la mission
- l'organisation de l'équipe de travail en charge de l'étude
- la méthodologie de travail utilisée pour l'exécution de chaque étape de l'étude
- le calendrier détaillé de réalisation de l'étude étant précisé que la mission devra se dérouler en rapport avec le calendrier de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest précisé dans le CCTP et dans le respect du délai d'exécution global précisé à l'acte d'engagement
- une proposition financière détaillée étape par étape (et par co-traitant le cas échéant)

Le marché sera conclu en euros.

Les offres doivent être rédigées en français.

Les documents relatifs à la candidature seront examinés par le représentant du pouvoir adjudicateur. Par décision prise avant examen de l'offre, le représentant du pouvoir adjudicateur éliminera les candidatures qui ne peuvent être admises. Il s'agit notamment des candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes.

ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Références pour des prestations similaires

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1- Valeur technique (notamment au regard du mémoire justificatif) : 60 %
- 2- Prix des prestations : 40 %

Choix du titulaire

Le candidat désigné par le représentant du Pouvoir Adjudicateur disposera d'un délai maximum de 10 jours francs, à compter de la réception du courrier l'informant que son offre est retenue, pour fournir au Pôle métropolitain du Pays de Brest les attestations d'assurances en cours de validité, ainsi que les pièces mentionnées à l'article 46 du code des marchés, à savoir :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2)
- Une attestation datant de moins de six mois délivrée par l'organisme compétent prouvant qu'il a satisfait à ses obligations sociales
- Un extrait Kbis délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ou équivalent.

Le formulaire NOTI2 peut être obtenu gratuitement sur le site internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Pour les candidats constitués en groupement, il est précisé que les documents demandés ci-dessus devront être produits par chacun des membres du groupement.

Il est précisé que le candidat a la possibilité de produire, dès le stade du dépôt des candidatures, les pièces mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 7 – CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent déposer leur offre sous version papier conformément aux dispositions définies ci-après.

L’enveloppe extérieure devra porter la mention « révision du SCoT - Élaboration de l’évaluation environnementale pour la révision du SCoT du Pays de Brest »

Les offres adressées avant le :

Lundi 9 février 2015 à 16 heures

à

Pôle métropolitain du Pays de Brest

9, rue Duquesne - BP 61321

29213 Brest Cedex 1

devront :

- soit être expédiées à l'adresse sus-indiquée par tout moyen permettant d'attester avec certitude de leur délivrance avant ces mêmes date et heure limites,
- soit être remises directement, contre récépissé à l’adresse ci-dessus.

Les dossiers transmis au format papier qui seraient remis ou dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure limités fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s’adresser à :

Renseignements d’ordre technique :

Catherine DUMAS

Tel : 02 98 00 62 33

Mail : catherine.dumas@pays-de-brest.fr

Renseignements d’ordre administratif :

Mickaèle LE BARS

Tel : 02 98 00 62 34

Mail : mickaele.le-bars@pays-de-brest.fr